

# 10 ENGAGEMENTS POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRO ECOLOGIE EN ILE-DE-FRANCE

## ELECTIONS REGIONALES 2021



Extrait du film : « Devenir Paysan·ne. S'installer en agriculture : la place des femmes ». 2021, Valérie Rosenwald (Bobines & ricochets)

En Île-de-France, il y a 12 millions de consommateur·rice·s, soit 19% de la population métropolitaine. Malgré la présence d'un tel bassin de consommation, la majorité des denrées alimentaires produites en Île-de-France sont exportées.

Le territoire francilien fait face à des défis majeurs. Comme le reste du monde, il connaît un déclin dramatique de sa biodiversité qui peut en partie être imputé à l'artificialisation des terres, à la déforestation, à l'usage des pesticides et à des techniques agricoles monoculturelles et intensives.

L'Île-de-France fait également face à une diminution des surfaces agricoles (SAU) de 0,6% par an depuis 2010 et à un départ massif à la retraite des exploitants qui ne sont pas remplacés par une nouvelle génération d'agriculteur·rice·s. En Île-de-France, nous avons perdu 25% des exploitations en 20 ans à cause de ce non remplacement, avec un impact plus important pour le maraîchage, l'horticulture et l'élevage. C'est donc une hémorragie que connaît ce secteur.

En l'absence de politique de transmission, les petites exploitations, en particulier de maraîchage, pourraient disparaître d'ici 10 ans.

A cela s'est ajoutée depuis 2020 la pandémie de la Covid 19 qui a exacerbé les fragilités alimentaires existantes. De nombreux·euses Francilien·ne·s sont tombé·e·s dans la pauvreté et rencontrent des difficultés pour se nourrir. En avril 2020, lors du premier confinement, le prix des produits frais (fruits et légumes) a augmenté de 18%, les rendant ainsi inaccessibles pour les plus pauvres.

Enfin, comme partout ailleurs, la région Île-de-France fait face au dérèglement climatique et devra non seulement lutter contre les causes du réchauffement en établissant une trajectoire carbone de +1.5° à l'horizon 2050, mais également accompagner l'adaptation des cultures au changement climatique.

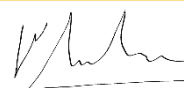
Le futur exécutif régional devra s'attaquer à chacun de ces enjeux. Ainsi, nos associations s'adressent aux candidat.e.s pour qu'ils et elles s'engagent à prendre des mesures fortes en faveur de l'agro-écologie et de l'accès à l'agriculture biologique en Île-de-France.

## Proposition 1 : Une Vice-présidence à l'agriculture et l'alimentation

Afin de mieux assurer son rôle sur les sujets agricoles et alimentaires, une vice-présidence en charge spécifiquement de l'agriculture et de l'alimentation durable sera créée au sein de l'exécutif régional (actuellement l'agriculture et la ruralité sont rattachées au développement économique et à l'attractivité).

L'objectif est notamment d'intervenir de façon coordonnée au sein des différentes structures où la région est présente - conseil d'administration et comités techniques de la SAFER, Agence des Espaces Verts (AEV), commissions départementales d'orientation agricole – CDOA - et de toute instance ayant à arbitrer des transmissions d'exploitations agricoles et des projets d'installations (CRIT). Cette Vice-Présidence sera ainsi un trait d'union, un pôle d'animation pour les différents niveaux de collectivités locales.

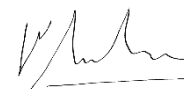
Signature :



## Proposition 2 : Diviser par deux le rythme d'artificialisation des terres pour un objectif de zéro artificialisation nette d'ici 2030

Que ce soit le développement de nouveaux espaces commerciaux, d'activités, de logements ou d'infrastructures de transport, le développement de l'Île-de-France ne peut plus se faire au détriment de l'espace rural. La préservation des terres agricoles est la condition primordiale de la mise en œuvre à l'échelle régionale de la relocalisation de la production agricole pour une alimentation de qualité et de proximité.

Signature :

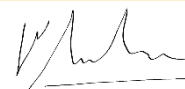


## Proposition 3 : Mettre en œuvre un plan d'accompagnement à la transmission des exploitations

Les exploitations sont difficilement transmissibles en raison de leur taille et de leur intensité capitalistique (prix du foncier, du matériel et des bâtiments d'exploitation). Les coûts de cessions constituent un obstacle majeur à l'installation pour les nouvelles générations d'agriculteur.rice.s. Ainsi, lorsque les cédant.e.s partent à la retraite, les fermes sont vouées à fusionner avec d'autres exploitations, ce qui accentue le phénomène d'agrandissement, réduit encore le nombre d'exploitant.e.s et favorise le travail à façon.

Nous nous engageons à développer un plan régional de la transmission. Ainsi, nous démarrerons un travail d'inventaire des départs à la retraite en Île-de-France et nous proposerons aux cédant.e.s un accompagnement de long terme dans leur projet de transmission. Nous développerons un outil régional de stockage foncier. Ainsi, l'ancien.ne propriétaire pourra réaliser sa vente pour partir à la retraite dans de bonnes conditions et les candidat.e.s à l'installation auront le temps d'adapter leurs projets aux opportunités foncières.

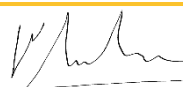
Signature :



#### Proposition 4 : Proposer un nouveau Plan Bio 2022 – 2028

Nous nous engageons à élaborer un nouveau Plan Bio pour les 6 prochaines années. Ce plan déclinera les ambitions régionales en matière de développement et d'accessibilité à l'agriculture biologique pour les Francilien.ne.s. Il fixera les objectifs régionaux pour la diversification de la filière bio, la conversion, le nombre d'installations et les dispositifs d'accompagnement à l'installation et à la transmission, la formation, l'approvisionnement des lycées et l'accompagnement des collectivités pour leur restauration collective. Il prendra en compte la possible baisse des aides au maintien annoncée dans le cadre des négociations du PSN et proposera un mécanisme de compensation pour accompagner les acteurs qui se sont engagés dans cette démarche. Le nouveau plan bio se fera en étroite concertation avec les partenaires historiques de l'agriculture biologique de la région.

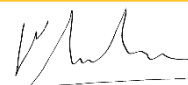
Signature :



#### Proposition 5 : Tripler le nombre d'emplois agricoles et favoriser des installations paysannes nombreuses et diversifiées

Pour favoriser l'installation et renouveler la génération d'actifs agricoles, nous nous engageons à installer massivement de nouveaux.elles paysan.ne.s et à favoriser l'emploi agricole. A ce titre, la région soutiendra des campagnes de communication pour susciter les vocations agricoles. Elle revalorisera la formation agricole et l'enseignement public agricole en incluant un volet sur l'enseignement de l'agriculture biologique. En outre, pour soutenir ces vocations sur le long terme et pour favoriser l'arrivée des nouveaux.elles paysan.ne.s, elle transformera la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) en aide aux nouveaux installés, pour la rendre accessible jusqu'à 50 ans et cohérente avec tous les types de projets d'installation.

Signature :

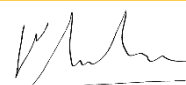


#### Proposition 6 : Accompagner de nouveaux.elles paysan.ne's acteur.rice's de la transition agroécologique

Pour accompagner les paysan.ne's dans la transition écologique de leurs fermes ou les projets d'installation en agroécologie, nous nous engageons à soutenir les *contrats de transition* et les *aides à l'investissement* au service d'une transition agroécologique systémique des fermes tout en veillant au respect du bien-être animal.

Nous soutiendrons les organismes à vocation agricole et rurale (ONVAR) dans leur démarche d'accompagnement des porteurs de projets et nous nous engageons à soutenir des dispositifs d'accompagnement à l'émergence de projet en amont des installations, en finançant notamment des formations pour les porteur.euse.s de projets.

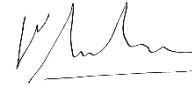
Signature :



## Proposition 7 : Approvisionner les cantines en produits bio ou de proximité d'ici 2025 pour la restauration collective des lycées

Nous nous engageons à atteindre au minimum 50% de produits locaux (franciliens ou limitrophes) et 75% de produits biologiques, d'ici 2025, pour la restauration collective des lycées, soit une composante régionale par menu à 4 composantes. A ce titre, la région apportera un soutien aux responsables techniques de la restauration collective locale et veillera à la formation des équipes en charge de la restauration collective.

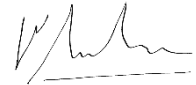
Signature :



## Proposition 8 : Accompagner les collectivités locales dans leurs démarches de relocalisation de la production alimentaire

Nous nous engageons à soutenir la mise en place de régies agricoles municipales ou intercommunales visant à fournir la restauration collective locale. Elle accompagnera des porteur.euse.s de projets qui s'engagent dans l'approvisionnement local sur le territoire francilien et à soutenir les communes ou EPCI qui désirent se lancer dans la construction d'infrastructures permettant une restauration biologique et de proximité.

Signature :

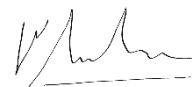


## Proposition 9 : Être garant de la pluralité au sein des instances agricoles régionales

Nous reconnaissons la légitimité des citoyen·ne·s et des associations pour prendre part aux décisions qui concernent les enjeux alimentaires en les intégrant dans les projets multi-acteurs. Nous nous engageons à faire entrer au Conseil d'administration de l'Agence des Espaces Verts un collège de personnalités qualifiées incluant des représentants des ONVAR (Organisme national à vocation agricole et rurale) et des associations environnementales.

En outre, nous nous engageons, dans le cadre du CRIT (Comité Régional d'Installation Transmission) et de la mise en place du Parcours National à l'Installation, à garantir une pluralité des dispositifs d'accompagnement. Nous appliquerons une stricte neutralité lors de la nomination de la ou des structures accueillant le Point Info Installation, assurant l'organisation du stage 21h ou encore lors de la labellisation des conseillers PPP (Parcours Personnel Professionnel).

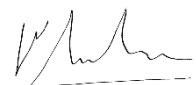
Signature :



## Proposition 10 : Insérer les nouveaux.elles paysan.ne.s dans leur Territoire et en faire des acteur·rices de la souveraineté alimentaire

Soutenir l'émergence de systèmes alimentaires territoriaux (notamment les PAT) et de démarches collectives dynamisant les territoires ruraux, avec les mesures "coopération" et LEADER.

Signature :



**Nous, Laurent SAINT-MARTIN, candidat·e.s aux élections régionales, nous engageons à mettre en place l'ensemble des mesures et à les défendre lorsque nous serons élu·e·s.**

Signature :

